

Expatriation 2026 : ce que vous devez anticiper avant de partir

POURQUOI L'ANTICIPATION PATRIMONIALE EST DÉCISIVE ?

Partir à l'étranger, c'est changer de vie. Mais c'est aussi, souvent sans le savoir, changer de cadre patrimonial. Certaines décisions deviennent plus complexes, voire impossibles, une fois que vous êtes non-résident fiscal français. Ce n'est pas une question de revenus ou de compétences. C'est une question de timing et de préparation.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

6
MOIS

Le délai idéal d'anticipation avant le départ

41% - 45%
+
CDHR

TMI à partir de laquelle la résidence fiscale devient un enjeu majeur, avec un risque CDHR pour les hauts revenus

3
AXES

Indissociables : placements, immobilier & protection de la famille

QUEL EST VOTRE NIVEAU D'EXPOSITION ?

Il n'existe pas d'expatrié « type ». Chaque profil a ses propres enjeux patrimoniaux. Voici cependant les situations les plus fréquentes et les risques associés lorsque rien n'est anticipé.



DIRIGEANT / TNS

RISQUE : ÉLEVÉ

- Plus-value de cession potentiellement imposable en France, même depuis l'étranger (exit tax)
- Convention fiscale à analyser selon le pays d'accueil avant tout départ
- Structure juridique (holding, SAS) à adapter plusieurs mois en amont

Anticipez la structuration 6 à 12 mois avant toute cession ou départ



PROPRIÉTAIRE IMMOBILIER

RISQUE : MODÉRÉ À ÉLEVÉ

- Revenus fonciers français imposables en France : taux minimum 20 % + 17,2 % de PS (ou 7,5 % pour les résidents EEE - Espace Économique Européen)
- Plus-values immobilières soumises à 19 % d'IR + PS non-résident
- Représentant fiscal accrédité obligatoire pour les cessions > 150 000 € hors EEE

Évaluez la pertinence de chaque bien avant le départ (garder, vendre ou restructurer)



CADRE EN MISSION LONGUE

RISQUE : MODÉRÉ

- Statut de résident fiscal souvent flou si mission < 3 ans et liens maintenus en France
- Contrats d'épargne français (PER, assurance-vie) parfois inaccessibles depuis l'étranger
- Protection du conjoint rarement réévaluée en contexte d'expatriation

Vérifiez le statut fiscal dès la signature du contrat d'expatriation

QUEL EST VOTRE NIVEAU D'EXPOSITION ? (suite)



INVESTISSEUR AVEC PORTEFEUILLE FINANCIER

RISQUE : MODÉRÉ

- Assurance-vie et PER : certaines compagnies bloquent les versements des non-résidents
- Fiscalité des revenus financiers variable selon les conventions bilatérales
- Exit tax déclenchée dès 800 000 € de participations ou détention ≥ 50 %

Ouvrez et calibrez les contrats clés avant le départ, pendant que l'accès est total



EN COUPLE, AVEC OU SANS ENFANTS

RISQUE : SOUS-ESTIMÉ

- Statut juridique du couple inadapté si les deux conjoints résident dans deux pays
- Succession et protection du survivant non anticipées pour un patrimoine multi-pays
- Clauses bénéficiaires et testament rarement mis à jour avant le départ

Anticipez la protection de la famille, car c'est souvent le premier angle mort



MULTI-EXPATRIÉ OU NOMADE

RISQUE : COMPLEXE

- Résidence fiscale difficile à établir si mobilité fréquente entre plusieurs pays
- Patrimoine réparti sans vision consolidée : risque d'impositions cumulées
- Absence de suivi coordonné entre les systèmes fiscaux des différents pays

Maintenez un suivi CGP depuis la France, car c'est souvent le seul point d'ancrage fiable

CE QUE DIT LA FISCALITÉ : LES TAUX RÉELS À CONNAÎTRE

Quel que soit votre profil, ces taux s'appliquent dès lors que vous conservez des revenus ou des actifs de source française après votre départ.

20 %

Taux minimum d'IR sur les revenus fonciers des non-résidents



Jusqu'à 29 579 € de revenus nets. Au-delà : 30%. Option taux moyen possible si plus favorable.

17,2 %

Prélèvements sociaux sur revenus fonciers et plus-values immobilières



Réduit à 7,5 % (prélèvement de solidarité seul) pour les ressortissants EEE/Suisse/UK.

19 %

IR sur plus-values immobilières réalisées par un non-résident



Plus 17,2 % de PS. Abattements pour durée de détention applicables (exonération après 22/30 ans).

30 %

Exit tax sur plus-values latentes au départ



Dès 800 000 € ou ≥ 50 % d'une société. Sursis auto UE/EEE, dégrèvement après 15 ans.

Ces taux s'entendent avant application des conventions fiscales bilatérales, qui peuvent prévoir des mécanismes de crédit d'impôt ou d'exonération selon le pays d'accueil. Chaque situation nécessite une analyse personnalisée.

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE AVANT DE PARTIR



LE PIÈGE



LA BONNE APPROCHE

- | | | |
|---|---|--|
| <p>01. Partir sans établir sa résidence fiscale
<i>La France peut continuer à vous considérer comme résident fiscal même après votre départ.</i></p> | → | <p><i>Établissez formellement votre résidence dans le pays d'accueil et coupez les liens fiscaux avec la France.</i></p> |
| <p>02. Croire que la distance protège
<i>Loyers, dividendes, plus-values : imposables en France même en non-résidence.</i></p> | → | <p><i>Vérifiez bien par bien, contrat par contrat, ce qui reste soumis à la fiscalité française.</i></p> |
| <p>03. Reporter l'ouverture des contrats
<i>Certaines compagnies bloquent les versements des non-résidents.</i></p> | → | <p><i>Ouvrez votre assurance-vie et votre PER avant le départ, pendant que l'accès est encore complet.</i></p> |
| <p>04. Ignorer l'exit tax si vous détenez des participations
<i>Dès 800 000 € de titres ou ≥ 50 % d'une société : déclaration 2074-ETD obligatoire.</i></p> | → | <p><i>Vérifiez si le seuil est franchi et préparez la déclaration avant le départ.</i></p> |
| <p>05. Négliger la protection du conjoint
<i>Un décès ou une séparation sans cadre adapté peut avoir des conséquences très lourdes.</i></p> | → | <p><i>Mettez à jour vos clauses bénéficiaires, votre testament et l'organisation du couple.</i></p> |
| <p>06. Attendre le départ pour agir
<i>Certaines démarches ont leurs propres délais. Trop tard, c'est trop tard.</i></p> | → | <p><i>Anticipez, c'est garder le choix. Agissez avant le départ, c'est garder la maîtrise.</i></p> |
| <p>07. Ne pas vérifier son contrat de mariage avant de partir
<i>Un changement de résidence peut modifier la loi applicable au régime matrimonial et fragiliser la protection du conjoint.</i></p> | → | <p><i>Vérifiez la loi applicable à votre régime matrimonial et adaptez si nécessaire avant le départ.</i></p> |



CE QU'IL FAUT RETENIR

« Ce qui coûte le plus cher aux expatriés, ce ne sont pas les impôts qu'ils voient. Ce sont ceux qu'ils n'ont pas anticipés. Partir à l'étranger ne supprime pas vos obligations fiscales françaises, cela les transforme. Chaque mois d'anticipation avant le départ vaut souvent plusieurs années d'optimisation après. »

DIAGNOSTIC EXPRESS : ÊTES-VOUS PRÊT À PARTIR ?

Cochez les éléments qui décrivent votre situation. Plus vous en cochez, plus l'anticipation est urgente.

RÉSIDENCE FISCALE

- Vous ne savez pas précisément ce que signifie « rompre sa résidence fiscale française »
- Vous n'avez pas vérifié la convention fiscale avec votre pays d'accueil
- Vous ne savez pas si vos revenus français resteront imposables en France

IMMOBILIER

- Vous détenez des biens locatifs sans avoir évalué leur gestion à distance
- Vous n'avez pas comparé les régimes fiscaux applicables aux non-résidents
- Vous n'avez pas envisagé le démembrement ou les SCPI comme alternative (alternatives à la gestion directe)

PLACEMENTS & CONTRATS

- Vous n'avez pas vérifié si vos contrats sont accessibles aux non-résidents
- Vous n'avez pas adapté votre allocation à votre horizon d'expatriation
- Vos contrats importants n'ont pas encore été ouverts

PROTECTION & FAMILLE

- Vos clauses bénéficiaires et votre testament n'ont pas été mis à jour
- Vous êtes en concubinage ou PACS sans anticipation patrimoniale spécifique
- La protection du conjoint ou partenaire n'a pas été formalisée
- Vous n'avez pas vérifié si votre contrat de mariage et votre régime matrimonial sont adaptés à votre nouveau pays de résidence

VOTRE RÉSULTAT

0 à 3 cases cochées

Votre situation semble déjà bien structurée. Un regard extérieur permet souvent de confirmer vos choix ou d'identifier quelques ajustements à fort impact.

4 à 8 cases cochées

Des leviers d'anticipation existent. Il n'est pas rare d'identifier des marges d'optimisation significatives sur la fiscalité et les placements.

9 cases cochées ou plus

Votre expatriation n'est pas encore anticipée sur le plan patrimonial. Il existe un réel enjeu à définir une stratégie cohérente avant le départ.

Vous voulez savoir si votre départ est bien anticipé sur le plan patrimonial ?

- Bilan de votre patrimoine avant le départ → Vérification de votre cadre fiscal dans le pays d'accueil
- Recommandations concrètes, sans engagement

CONTACTEZ-NOUS !

NOTES PERSONNELLES



CE QUE JE DOIS ANTICIPER EN PRIORITÉ AVANT MON DÉPART : _____

MES QUESTIONS À POSER À MON CGP : _____

MON HORIZON ET MES PROJETS APRÈS L'EXPATRIATION : _____

**Vous envisagez une expatriation en 2026 ?
Ne partez pas sans faire le point.**



Prenez rendez-vous avant que les contraintes ne s'imposent d'elles-mêmes.

CONTACTEZ-NOUS !